



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2022 / 2023

Le Puy-en-Velay, le 3 mai 2022,

Objet : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2022/2023.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral « fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2022/2023 » a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 8 avril 2022 au 28 avril 2022 inclus.

1°) Nombre et nature des observations reçues :

La présente consultation du public a fait l'objet de 6 réponses formulées par courriel à l'adresse électronique du service environnement et forêt de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Loire et transmises dans les délais impartis.

Trois messages font l'objet d'une similitude d'avis transmis à la DDT 43.

2°) Synthèse des observations reçues :

Les avis reçus se partagent comme suit :

- 3 avis reprennent un argumentaire émis par l'association FNE 43 et dénoncent l'augmentation des attributions dans le cadre des plans de chasse cervidés ;
- 2 avis sont défavorables au nombre de cervidés à prélever ;
- 1 avis (défavorable) regrette l'absence de connaissance du compte-rendu de la CDCFS ainsi que l'absence de données, ne permettant pas d'apprécier la pertinence des fourchettes proposées par l'arrêté.

Les réponses transmises dans le cadre de la consultation du public font également part des observations suivantes :

- 3 avis regrettent que le cerf soit empêché de se répartir sur l'ensemble du département, arguant que la présence du cerf peut être favorable à la biodiversité et au tourisme de nature. Ces 3 avis interpellent sur la baisse des prélèvements de chevreuils juvéniles. Ces 3 avis demandent une diminution de la pression de la chasse pour les chevreuils afin que cette espèce puisse « souffler un peu ».
- Ces avis relatent également des aspects indépendants de la fourchette départementale sur les plans de chasse tels que les coupes à blanc des plantations suivies de la plantation de monocultures de jeunes résineux, ainsi que la culture du maïs au sein des massifs forestiers, qui favoriserait la nutrition des cervidés et l'apparition de dégâts ;
- un avis précise qu'un grand nombre de prélèvements impacte le renouvellement de la population des cervidés.

Pr/le directeur départemental des territoires,
Le chef du service « environnement et forêt »,


Jean-Luc CARRIO